

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
22.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Soutien du Département en faveur d'un évènement consacré à l'emploi et organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Rapport modificatif**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors de la Commission Permanente du 25 mai 2018 (rapport n°103), il a été voté une subvention départementale de 125 000 € en faveur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour l'organisation d'un évènement destiné à valoriser l'artisanat et la créativité des métiers d'art auprès des jeunes en situation d'orientation, à savoir les collégiens et les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Cet évènement doit se tenir le jeudi 18 octobre 2018 de 9H00 à 16H00 sur la commune de Marignane

Le coût prévisionnel initial de cette manifestation avait été fixé par les services de la Chambre de Métiers à 321 000 € Or, des contraintes techniques imprévues ont nécessité de revoir ce montant, qui est estimé désormais à 198 453 €

Afin de tenir compte de cette révision, il est proposé dans le présent rapport de modifier la convention précisant les modalités du soutien départemental. Le nouveau texte de cette convention est joint en annexe et remplace celui voté à la CP du 25 mai 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

---

---

**CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE  
ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION PACA (CMAR  
PACA)**

---

---

**MANIFESTATION EMPLOI ET ARTISANAT**

---

---

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Madame Martine VASSAL, ci-après désigné le « DEPARTEMENT »

D'une part,

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca, représentée par son Président Jean-Pierre GALVEZ, ci-après désignée « CMAR »

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Dans le département des Bouches-du-Rhône, le secteur des Métiers et de l'Artisanat emploie plus de 56 000 salariés, et avec près de 40 000 entreprises disséminées sur l'ensemble du département, il représente une activité économique spécifique, qui concourt par la diversité de ses métiers à une répartition équilibrée des richesses et participe pour beaucoup à l'attractivité de notre département.

Fort de ce constat, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la CMAR PACA signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions financées en partie par le Département. Ce programme d'actions sera défini d'un commun accord en 2018, en conformité d'une part, avec les compétences départementales (Loi NOTRe) et d'autre part, avec les orientations de notre collectivité en matière d'emploi et d'attractivité et sera voté lors d'une prochaine Commission Permanente.

En 2018, le Conseil départemental et la CMAR PACA ont souhaité, conjointement, créer un évènement spécifique, destiné à promouvoir l'artisanat et à valoriser la créativité des métiers d'art auprès des jeunes en situation d'orientation, à savoir les collégiens et les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

En effet, l'artisanat propose des débouchés d'emploi pour les jeunes, ainsi qu'un rôle de formation et de transmission auprès de ces derniers. Parallèlement, la richesse des métiers de l'artisanat est le garant du « fabriqué local » et des circuits courts et permet ainsi de faire découvrir et de perpétuer les spécificités de la Provence.

Cette manifestation a donc pour objectif de convaincre les jeunes des opportunités offertes par l'artisanat, afin qu'ils puissent se projeter professionnellement dans ce secteur.

La commune choisie est celle de Marignane, au regard de ses spécificités, notamment :

- Le nombre important de Centres de Formation d'Apprentis (CFA) sur son périmètre ;
- Le nombre d'artisans d'art recensés sur son territoire et le nombre de lieux d'accueils culturels ;
- Le nombre collèges sur la commune et aux alentours.

### **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

Le DEPARTEMENT accorde à la CMAR une subvention pour l'organisation, le jeudi 18 octobre 2018 sur la commune de Marignane, d'une manifestation destinée à :

- Valoriser la créativité de l'artisanat et des métiers d'art auprès des jeunes en situation d'orientation (collégiens et jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans) ;
- Convaincre les jeunes des opportunités offertes par l'artisanat, afin qu'ils puissent se projeter professionnellement dans ce secteur.

Cet évènement concerne environ 200 jeunes installés sur la commune et ses alentours, soit des collégiens de 4ème et 3ème qui seront contactés *via* les collèges de la commune et des environs, et des jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi qui seront positionnés par la Mission Locale.

La manifestation est prévue de 9H à 16H et comprend :

- Une conférence de présentation des secteurs et les différents parcours de formations pour y accéder ;
- Des rendez-vous « orientation » et des « job dating » ;
- Des démonstrations et des animations mises en place par les artisans et les CFA pour initier les jeunes aux savoir-faire artisanaux du territoire ;
- Des visites d'ateliers organisées sur toute la commune pour faire prendre conscience aux jeunes de l'implication de l'artisanat dans le tissu local ;

De plus, une journée d'immersion (stage découverte) dans un des CFA présents sera proposée pour les jeunes souhaitant aller plus loin dans la connaissance des métiers de l'artisanat, avec une visite de l'établissement, un déjeuner et la participation à des ateliers (des conventions individuelles seront signées entre les jeunes et le CFA)

Afin de mettre l'accent sur le côté ludique de la manifestation et sur la proximité des artisans, un concours de pâtisserie sera organisé dans un des collèges de la ville afin que les jeunes notent leur dessert préféré. Ces derniers seront proposés et réalisés par deux artisans des métiers de bouche de la commune.

### **ARTICLE 2 – Montant et taux de la subvention**

Le montant de la subvention est de 125 000 € pour un coût global du projet estimé à 198 453 € soit un taux de 63 %.

### **ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention**

Le versement de la subvention du DEPARTEMENT s'effectue en deux fois, selon le détail suivant :

- 75 000 €(soit 60 %) à la signature de la présente convention ;

- 50 000 €(soit le solde de 40 %) sur la base d'un compte-rendu détaillé de la manifestation, précisant notamment le nombre de participants, ainsi qu'un bilan financier de la manifestation, accompagné des factures acquittées correspondantes.

Dans le cas où le coût total final de la manifestation est inférieur au coût global estimé de 198 453 €, le montant de la subvention sera recalculé par application, sur les dépenses réelles, du taux défini à l'article 2 de la présente convention (63 %).

### **ARTICLE 3 - Durée et limites de la convention**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2018 et prend fin au 31 décembre 2018.

### **ARTICLE 4 – Information**

La CMAR s'engage à associer le DEPARTEMENT à l'organisation de la manifestation et à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels (*programmes, invitations, affiches, dossiers de presse, site internet, etc*), la participation du DEPARTEMENT, notamment par l'apposition de son logo.

La Présidente du Conseil départemental

Le Président de la CMAR-PACA

Martine VASSAL

Jean-Pierre GALVEZ